

CCP des directeurs adjoints de SEGPA de Nantes

RÉSULTATS			du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	47	Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ Oui ☒ Non	Nombre de listes présentées		1
B. Nombre de votants	B =	33		Nombre de sièges à pourvoir		P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	3		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	30		$G = \frac{D}{P} = \frac{30}{2} =$		15,00

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs $\text{du rapport } \frac{S}{K + 1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
SNUipp-FSU	FSU	30	2					2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :			
Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

[illegible]